

INSTRUCTIONS DE COURSE

OPEN TOUR 2025-2026

Samedi 26 et dimanche 27 septembre 2026 Club
Nautique de Viry Châtillon
Grade 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée **au plus tard 1 heure** avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est à l'intérieur du club house.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons du bateau comité.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé sur le bateau comité à quai, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'amené de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter le ponton. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou au moins **15** minutes après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Samedi 26 septembre : 11h30 – Briefing Comité PC course
11h45 – Briefing Coureurs PC course
13h00– 1^{er} signal d'avertissement pour courses à suivre

Dimanche 27 septembre : 8h45– Briefing Comité PC course
9h00 – Briefing Coureurs PC course
10h – 1^{er} signal d'avertissement pour courses à suivre

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course du 1^{er} jour est **13h00**.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé **2 min au moins** avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de 6 courses par jour pour chaque groupe.

6.5 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16h00**.

7. PAVILLONS DE CLASSE

7.1 Groupe 1 et groupe A : Le pavillon de classe est O'pen Skiff orange

Groupe 2 et groupe B : Le pavillon de classe est O'pen Skiff bleu

7.2 Les coureurs devront porter une chasuble de couleur, distribuée à l'inscription et apportée par la classe, en fonction de leur catégorie d'âge :

(a) Coureurs catégorie U12 : chasuble rouge

(b) Coureurs catégorie U17 : chasuble bleue

(c) Autre catégorie : Pas de chasuble

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe 1 : ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les différents parcours proposés sont décrits en **annexe 2 : PARCOURS**

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, par l'envoi de la flamme numérique correspondante sur le bateau comité.

9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera la figure de free-style à effectuer sur la course, par l'envoi du pavillon de couleur correspondant sur le bateau comité.

(a) pavillon VERT pour le «debout »

(b) pavillon ROUGE pour le « 360 »

10. MARQUES

10.1.

Départ	Marques pour les Parcours	Zone de free-style	Arrivée
Cylindrique jaune	Cylindrique jaune	Frite verte Frite rouge	Cylindrique surmontée d'un pavillon bleu

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la marque de départ à l'extrémité bâbord

- 11.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Jugement sur l'eau : l'Annexe « SD Jugement semi-direct » s'applique et les exigences de la RCV P5 s'appliquent à la règle SD3.
- 15.2 Les trois premières phrases de la règle 60.5(c)(2) sont modifiées comme suit : « Quand le jury décide qu'un bateau qui est *partie* dans une instruction de réclamation a enfreint une *règle*, il peut imposer une pénalité autre que la disqualification, et il peut prendre tout autre arrangement pour les résultats qu'il considère équitable. Si un bateau enfreint une *règle* quand il n'est pas *en course*, le jury doit décider s'il appliquera une pénalité dans la course la plus proche dans le temps de cet incident ou s'il prendra tout autre arrangement ».
- 15.3 [SP][NP] Un bateau n'effectuant pas la figure de freestyle définie ou gênant un autre bateau lors de la réalisation de celle-ci sera pénalisé de 8 places sur sa position d'arrivée de la course. Cette pénalité n'excèdera pas le score de DNF.
- 15.4 La RCV 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Construit	25 minutes	40 minutes

- 16.2 a) Les bateaux ne finissant pas 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés par ordre de placement depuis la ligne d'arrivée et jusqu'au dernier concurrent en remontant la flotte vers la marque précédente (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Un bateau ayant l'intention de réclamer ou de demander réparation doit informer le bateau comité de course sur la ligne d'arrivée **immédiatement après l'arrivée** ou aussitôt que possible après son abandon.
- 17.2 Instructions
Sauf pour une instruction selon la RCV 69.2,
- (a) Les réclamations et les demandes de réparation n'ont pas besoin d'être faites par écrit.
 - (b) Le jury peut informer le réclamant et programmer l'instruction de toute façon qu'il estime appropriée et peut le communiquer oralement.
 - (c) Le jury peut recueillir les dépositions et conduire l'instruction de toute façon qu'il estime appropriée.
 - (d) Si le jury décide qu'une infraction à une règle n'a pas affecté le résultat de la course, il peut imposer une pénalité en points ou en fractions de points ou prendre tout autre arrangement qu'il considère équitable, qui peut être de n'imposer aucune pénalité.
 - (e) Si le jury pénalise un bateau conformément à l'IC 15.3 ou si une pénalité standard est appliquée tous les autres bateaux seront informés de la modification du score du bateau pénalisé.

17.3 Conciliation sur l'eau

- (a) A condition que la règle 44.1(b) ne s'applique pas ou qu'un bateau n'ait pas fait l'objet d'une pénalité sur l'eau, un bateau qui est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident peut prendre une pénalité Post-Course à tout moment après la course jusqu'au début de l'instruction d'une réclamation concernant l'incident.
- (b) Une pénalité Post-Course est une pénalité en points de 30% calculée selon la règle 44.3(c). Cependant, le règle 44.1(a) s'applique.
- (c) Un bateau prend une pénalité Post-Course en le signalant à un membre du jury

17.4 Demande de réparation, demande d'instruction et réouverture.

Un bateau peut faire une demande d'instruction pour les cas non traités sur l'eau dans un délai de 30 minutes après l'arrivée du dernier bateau à la dernière course du jour.

17.5 Les formulaires sont disponibles au secrétariat du Jury. Des avis seront publiés sur le tableau officiel au plus tard 10 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

17.6 Une contestation du classement le dernier jour devra se faire dans un délai de 15 minutes après l'affichage de ce classement.

18 CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

- (a) Quand moins de **quatre** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **quatre à huit** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) Quand **neuf** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.2 Les voiles O'pen 4.5 m2 seront les voiles de référence pour les 2 groupes U17 et U15. Les concurrents U12 peuvent utiliser une voile O'pen 3,8 m2 ou 3,5 m² selon leur choix initial, dans ce cas, l'ensemble des courses de la journée doivent être courues avec cette voile. Les classements se feront en temps réel.

22. BATEAUX OFFICIELS

22.1 Les bateaux "jury" sont identifiés par un pavillon marqué JURY.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des

représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

26. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- 3 premiers garçons de chaque catégorie (U12, U15, U17)
- 3 premières filles de chaque catégorie (U12, U15, U17).

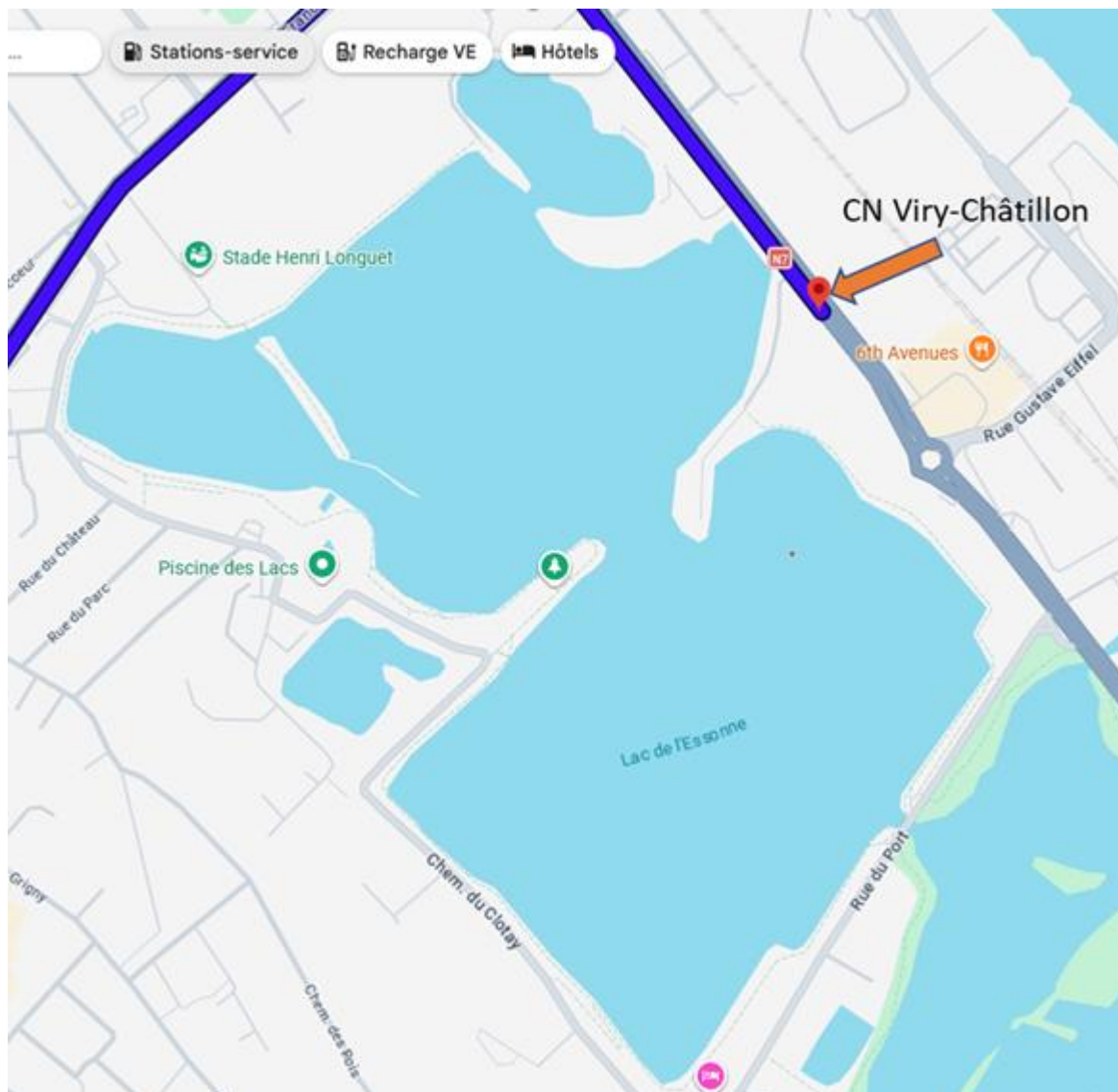
Rappel des catégories :

- U12 enfants nés en 2015 et après
- U15 enfants nés en 2012, 2013 ou 2014
- U17 enfants nés en 2011 et avant

Arbitres désignés :

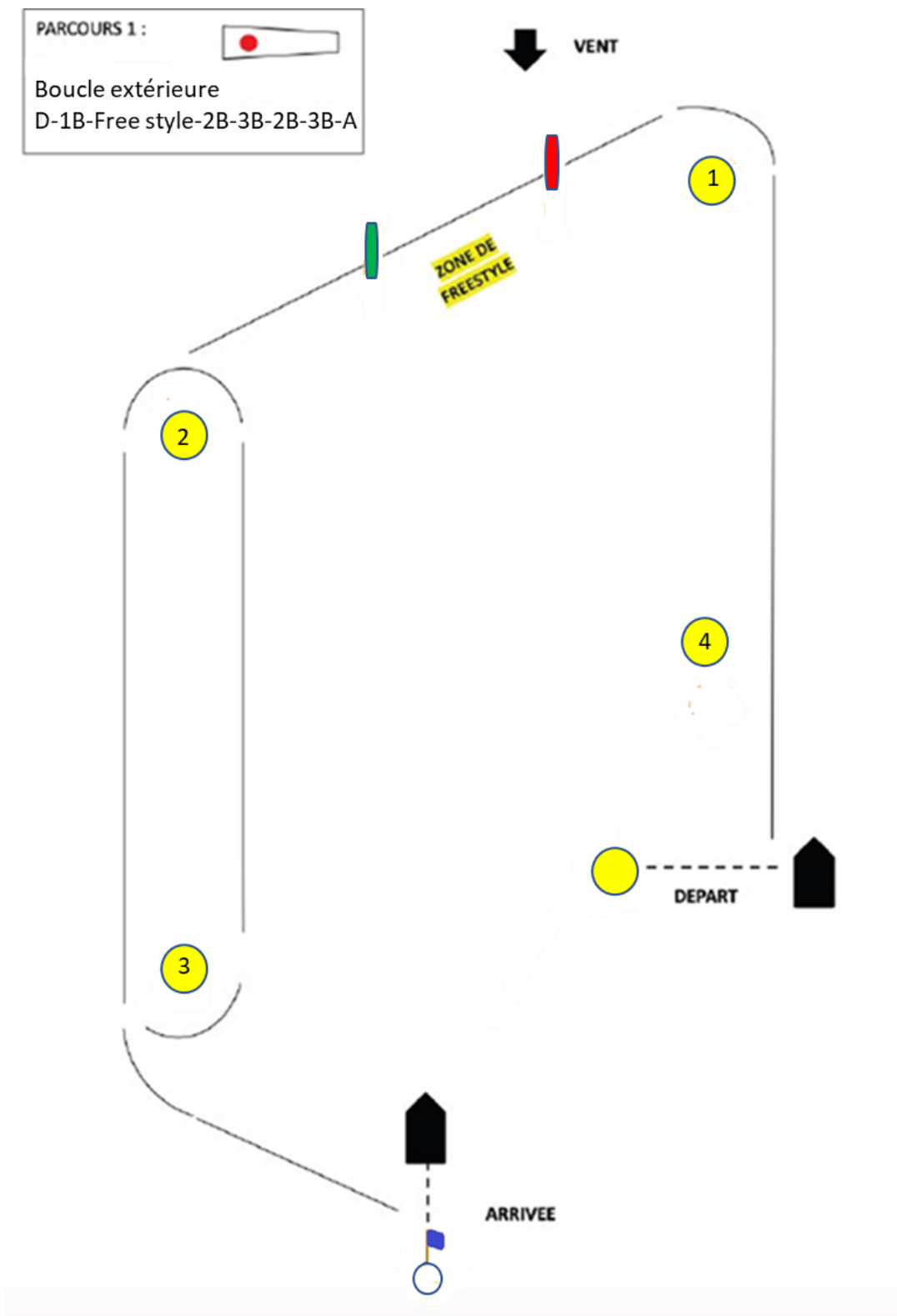
Président du comité de course	: Paule Marie POULOUIN
Président du jury	: Pierre-Paul MONNERON
Juge	: Pascal LANCELOT
Juge	: Jean Luc ALEPEE
Stagiaire comité	: Laurence AENISHANSLIN
Stagiaire comité	: Frédérique LARRATE
Commissaire aux résultats	: Laurent NALIS

ANNEXE 1 : ZONES DE COURSE



ANNEXE 2 :

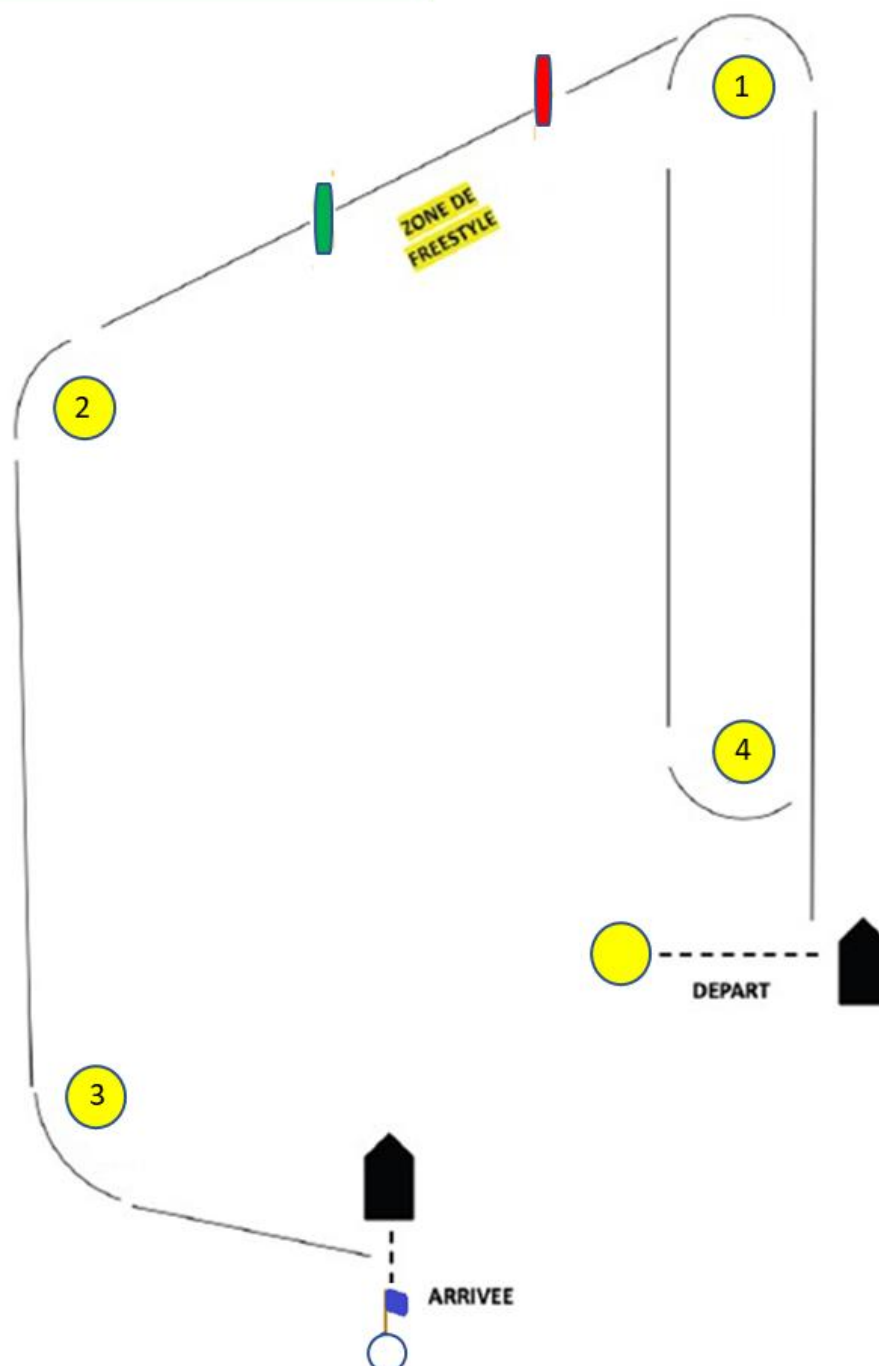
DESCRIPTION des PARCOURS

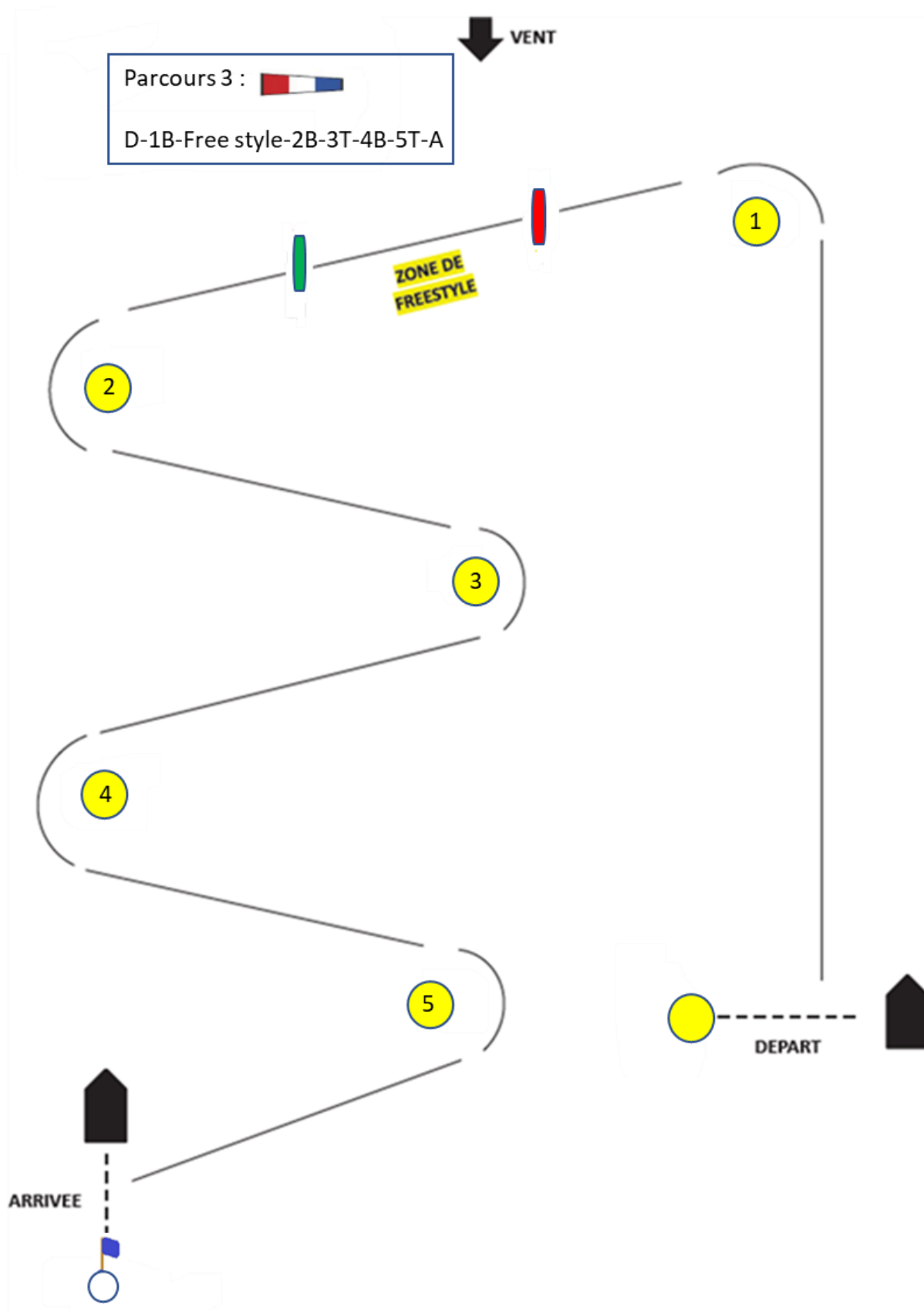


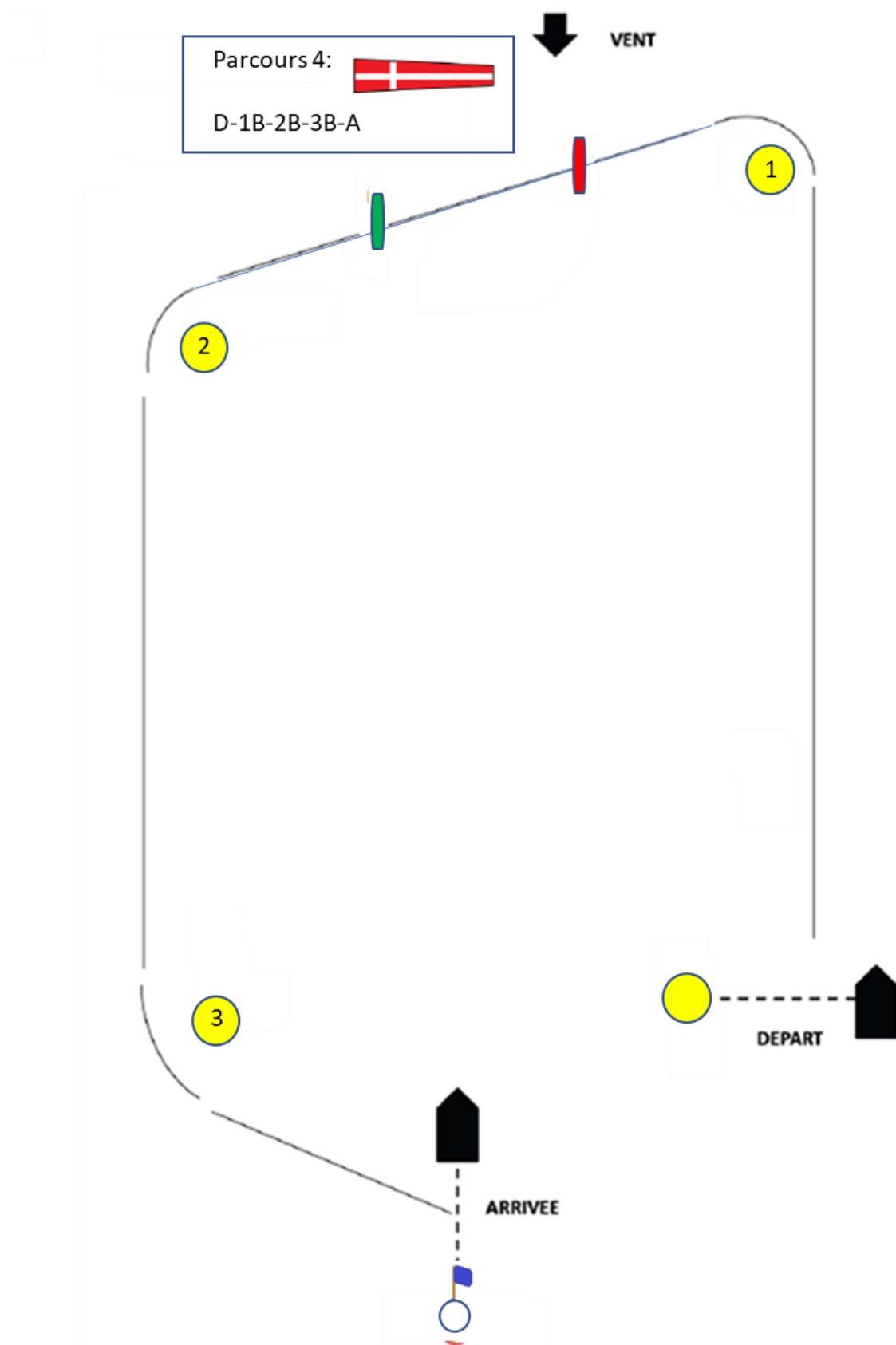
Parcours 2: 

Boucle intérieur
D-1B-4B-1B-Free style-2B-3B-A

 VENT







BRASSAGE des COUREURS

Système de répartition des poules

- À partir de 66 coureurs inscrits, deux poules seront constituées
- Les coureurs du groupe 1 devront arborer une flamme fixée le plus haut possible sur leur voile (à l'extrémité de la latte).
- Les coureurs du groupe A devront arborer une flamme fixée à l'extrémité de leur bôme.
- Les coureurs des groupes 2 et B n'auront pas de flamme

Le Bateau comité arborera un tableau avec le groupe concerné par le départ

Jour 1 :

Les poules seront constituées avant le départ sur l'eau en fonction du classement national des coureurs arrêté au vendredi 18 septembre.

- Les coureurs classés en positions impaires (1^{er}, 3^e, 5^e, etc.) seront dans le groupe 1.
- Les coureurs classés en positions paires (2^e, 4^e, 6^e, etc.) seront dans le groupe 2.

Jour 2 :

S'il n'y a pas de course validée le premier jour, la répartition en fonction du classement national des coureurs sera conservée.

Si des courses ont été courues, la répartition se fera en fonction du classement scratch du jour 1 de la façon suivante :

- Groupe A : 1^{er}, 4^e - 5^e, 8^e - 9^e, 12^e - 13^e, 16^e - 17^e, ...
- Groupe B : 2^e - 3^e, 6^e - 7^e, 10^e - 11^e, 14^e - 15^e